

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Tarifs Master Class
2023

Date de la
convocation
du Conseil municipal
8 décembre 2022

SG-2022/12 - 17

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

23/12/2022

*Par délégation du Maire
La DGS,
e CORBIER*

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de
la date de publication
conformément aux articles R.421-
1 et R.421-5 du code de justice
administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20221214-2022-12-17D-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 8 décembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. GLIZE, Mme POMMIER, Mme SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINÉ, Mme REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VIGNY à M. STEPHO, M. TRAPATEAU à M. MORIN, M. LOUDIERE à Mme BENABI, Mmes HENRI à M. GLIZE, Mme MERABTI à Mme LUCAS ,
Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. CHBABI, Mme QUERITE, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 00 - Fin de séance : 20 h 23

L'école de musique et de danse organise des Master class de danse qui s'adressent aux danseurs amateurs. Les Master class permettent aux danseurs d'approfondir leurs connaissances, de se perfectionner et de rencontrer des artistes qui leur feront découvrir aussi le métier de danseur professionnel.

La participation à ces Master class étant payante, les tarifs sont les suivants :

Master class de danse classique ou de Modern Jazz pour une séance de 2 heures :

- 30 € pour les participants extérieurs à la commune.
- 27 € pour les participants Vernolitains ou inscrits à l'école de musique et de danse de Vernouillet.

Master class de danse en ligne pour une séance de 2 heures :

- 18 € pour les participants extérieurs à la commune.
- 15 € pour les participants Vernolitains ou inscrits à l'école de musique et de danse de Vernouillet.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus, pour l'année 2023.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,

Michèle MANSON

Le Maire,

Damien STEPHO